

Compte rendu du conseil municipal du 9 Novembre 2023

Convocation du 02/11/2023

A 20h30.

Nombre d'élus en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 8

Absents excusés : 1

Bon pour pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Samuel LACOSTE

Le quorum est atteint le conseil municipal peut se réunir.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 Septembre 2023.
- Rapport d'activités 2022 de la communauté de communes

- Désignation du référent déontologue pour la commune
- Choix de l'entreprise concernant la voirie
- Délibération APD Presbytère
- Electrification des 2 postes de relevage : eau et assainissement
- Choix des zones d'accélération proposées

Mme le Maire explique qu'une délibération sur l'ONF peut avoir lieu si tout le conseil municipal est d'accord

Vote pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

La Délibérations ONF aura donc lieu

Questions diverses.

I/ APPROBATION DU PV DU 21 SEPTEMBRE 2023.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 21 SEPTEMBRE 2023.

II/ RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame le Maire propose au conseil municipal de débattre sur le rapport d'activité 2022 de la communauté de communes Lauragais Revel Sorézois.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et les conclusions du débat, le conseil municipal :

- prend Acte de la présentation du rapport d'activités 2022 de la CCLRS et de la tenue du débat ce jour.

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

III/ DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Claude BEAUFILS est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail : claudio5@orange.fr

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

IV/ CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LA VOIRIE

Madame le Maire présente au conseil municipal les 2 entreprises qui ont répondu à la demande de travaux sur la voirie communale ainsi que les lieux concernés (chemin du Pigné et virage route de la carrière) :

- L'entreprise COLAS
- L'entreprise MCG Goudronnage

Le conseil municipal décide de choisir le moins disant : MCG Goudronnage pour 20 560.00 €HT.

Après délibération, le conseil municipal vote et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

V/ DELIBERATION APD PRESBYTERE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, l'APD (Avant-Projet Définitif) afin de déposer le permis de construire, il est nécessaire de délibérer.

Après délibération, le conseil municipal vote et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VOTE : contre : 0 abstention : 0 pour : 8

VI/ ELECTRIFICATION DES 2 POSTES DE RELEVAGE : EAU ET ASSAINISSEMENT

Informations sur les postes de relevage , envoyés par le SDET, compris dans le coût eau et assainissement

VII/ CONSULTATION DES ZONES A ENERGIE RENOUELABLE

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que nous devons proposer aux administrés les zones susceptibles de recevoir des projets de création d'énergie renouvelable

Une consultation des administrés serait réalisée à la mairie , durant les heures d'ouverture , un cahier serait à leur disposition avec le plan et la liste des zones proposés, et ce du 20 novembre au 20 décembre 2023

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

IIX/ COUPES A ASSEoir EN 2024 EN FORET COMMUNALE RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Il est expliqué au conseil municipal ;

La coupe 2024 concerne les conifères attaqués par le scolyte et par la sécheresse

L'Office National des Forêts est en charge de cette prestation

La coupe sera une coupe rase

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

IX/ Reboisement France 2030 parcelle 6, canton Nord-Ouest « Foun de Rives ».
Travaux entretien Plantation, canton Nord « Le Siala ».
Passage de l'épareuse et Lamier sur chemin Communaux

1) Reboisement France 2030 parcelle 6, canton Nord-Ouest « Foun de Rives ».

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme présenté par M. TONELLO Maxime de l'Office National des Forêts, concernant des travaux de plantation en Pin Laricio de Corse et accompagné de Chêne Sessile et Tilleul sur 2.2Ha par le biais de subvention France 2030, pour une somme estimative totale de **31 558.50€/HT (M.O ONF estimative comprise)**

Le programme présenté par l'ONF pour la période 2024-2026 est **sous réserve d'obtention de subvention**

Période 2024 : Total 6 735.87 €/HT

- Broyage en plein de la végétation sur 2.2Ha prévu initialement d'Octobre à Novembre 2024 pour une somme estimative de **5 084.93€/HT**
- Sous solage à 60cm sur 2.2Ha prévu initialement d'Octobre à Novembre 2024 pour une somme estimative de **1 650€/HT**

Période 2025 : Total 17 155.70 €/HT

- Plantation de 2060 plants de Pin Noir d'Autriche, localisés par des Jalonnets sur 2.2Ha prévue initialement de **Février à Mars 2025** pour une somme estimative de **3 708.00€/HT**
- Plantation de 590 plants de Chêne Sessile, localisés et protégés par des filets sur 2.2Ha prévue initialement de **Février à Mars 2025** pour une somme estimative de **1 162.30€/HT**
- Plantation de 300 plants de Tilleul, localisés et protégés par des filets sur 2.2Ha prévue initialement de **Février à Mars 2025** pour une somme estimative de **639.00€/HT**
- La fourniture des protections sur les Feuilles sera prévue pour une somme estimative de **6 052€**
- La fourniture des protections sur les Pins sera prévue pour une somme estimative de **2 266€**
- 1^{er} Dégagement des lignes de plantation sur 2.2Ha prévue initialement de Juillet à Août 2025 pour une somme estimative de **3 328.40€/HT**

Période 2026 : Total 2 852.92 €/HT

- 2^{ème} Dégagement des lignes de plantation sur 2.2Ha prévue initialement de Juillet à Août 2026 pour une somme estimative de **2 852.40€/HT**

L'ONF s'engage à être maître d'œuvre pour la rédaction, le suivi du dossier ainsi que de la partie technique (réalisation et suivi de chantier).

L'ONF en tant que Maître d'œuvre pour le compte de la commune, devra percevoir une prestation de maître d'œuvre de 18% prévue initialement dans les conditions de France 2030

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

2) Travaux entretien Plantation, canton Nord « Le Siala ».

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme présenté par M. TONELLO Maxime de l'Office National des Forêts, concernant des travaux de dégagement pour l'entretien de plantation de Pin Laricio de Corse et D'Acacia.

Les Unités de Gestion (UG) concernées sont : 3.a (en partie), 4.a, 6.a

La facture estimative présentée par l'ONF représenterait une somme d'environ **5 970 €/HT pour le 3^{ème} trimestre 2024**

- Dégagement en ligne des plantations de Pin Laricio de Corse et d'Acacia pour **5 970 €/HT** sur 4Ha comprenant le dégagement mécanique des entre-lignes et le dégagement en cheminé des plants.

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

3) Passage de l'épareuse et Lamier sur les chemins communaux

Mme le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme présenté par M. TONELLO Maxime de l'Office National des Forêts, concernant des travaux d'Epareuse et du Lamier sur les axes principaux de la forêt Communale (Coté Carrière)

- Pour l'Epareuse, la somme estimative présentée par l'ONF représenterait une somme d'environ **1 040€/HT** pour 20.6Km **pour le 2^{ème} trimestre 2024**
- Pour le Lamier, la somme estimative présentée par l'ONF représenterait une somme d'environ **3 470€/HT** pour 6Km **pour le 2^{ème} trimestre 2024**

Le Conseil municipal autorise Madame à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : pour : 8 abstentions : 0 contre : 0

Madame le Maire a déclarée la séance close à 23h45.